

FICHE INDIVIDUELLE D'INSCRIPTION



depuis 1990

IMPORTANT :

Je réserve avant l'envoi du dossier : places limitées !

MEMO :

Pièces à fournir lors de l'inscription :

- Fiche d'inscription
- Fiche sanitaire de liaison
- Photo d'identité
- Attestation de vaccinations *Obligatoire* ou les copies du carnet de vaccination
- Règlement du montant total facturé (ou partiel si aides financières) par chèque, espèce, virement ou chèques Ancv
- Justificatifs de participations financières si ayant droit (caf, conseil général)

Nom du (des) accueil(s) de loisirs choisi(s)

Date du (des) accueil(s) de loisirs

Tarif

PARTICIPANT

NOM

PRÉNOM

Date et lieu de naissance

Age Sexe : Masculin - Féminin

École fréquentée

RESPONSABLE LÉGAL DE L'ENFANT

Adresse habituelle

Code postal Ville

Tel domicile.....

Adresse E-Mail

Parent 1 : Père Tuteur

Parent 2 : Mère Tutrice

NOM

NOM

Prénom

Prénom

Profession

Profession

Tel travail

Tel travail

Tel portable

Tel portable

Sit. Familiale

Sit. Familiale

N° assuré social

Mutuelle..... Département.....

A qui téléphoner en cas d'urgence pendant le(s) accueils) : Parents

NOM Prénom Lien Tel

DÉCLARATION DU RESPONSABLE LÉGAL

Je soussigné (Nom Prénom) avoir pris connaissance des conditions générales d'inscription et de fonctionnement des accueils et déclare y souscrire.

Je déclare exacts les renseignements portés sur cette fiche individuelle d'inscription ainsi que la fiche sanitaire de liaison et m'engage à fournir tous les documents nécessaires à l'accueil de l'enfant au centre de loisirs.

Je certifie que mon enfant est âgé de 6 ans au début de l'accueil, qu'il est inscrit dans un établissement scolaire.

J'autorise mon enfant à participer à toutes les activités du centre de loisirs.

J'autorise le directeur du centre à prendre, le cas échéant, toutes mesures (traitement médical, hospitalisation, intervention chirurgicale) rendues nécessaires par l'état de santé de mon enfant. D'autre part, je m'engage à rembourser à l'association le montant des frais médicaux engendrés.

J'autorise mon enfant à apparaître sur des supports photographiques pouvant servir à l'illustration de supports de communication de l'organisateur (affiches, brochures vacances, PLV, site internet).

Je règle le solde du montant facturé à l'ordre de l'association LYNX ACTION LOISIRS afin que l'inscription soit prise en considération.

Fait à Le

Faire précéder la signature de la mention « Lu et approuvé ».

Signature :

POUR NOTRE INFORMATION :

Merci de préciser comment vous avez eu connaissance de notre association.

- école CE, collègue de travail
- office de tourisme CAF, services sociaux
- mairie INTERNET
- magasin de sport Bouche à oreille
- déjà venu(e) en camp autre, précisez :
- Famille, amis

Cadre administratif RÈGLEMENT

Tarif :

Règlement du solde :

Confirmation envoyée le.....

/e-mail / ✉

CONDITIONS GENERALES

Applicables au Centre de loisirs LYNX ACTION LOISIRS

à conserver par la famille

PROTOCOLE D'INSCRIPTION

Vous utiliserez la **fiche individuelle d'inscription** ainsi que la **fiche sanitaire de liaison** (formulaires ci-joint).

Pour être prise en considération, le dossier d'inscription dûment complété doit être accompagné d'une attestation de vaccination (ou copies du carnet de vaccination) et du règlement du montant total de l'accueil.

Les inscriptions sont retenues par ordre de réception des dossiers complets, le cachet de la poste faisant foi.

Une confirmation d'inscription vous sera alors envoyée par email ou courrier.

PRIX ET PRESTATIONS

Les prix des accueils de loisirs comprennent :

- les **frais d'inscription** et d'**adhésion** à l'association,
- l'**assurance** Multirisques des Associations et Collectivités souscrite auprès de la MAIF, 78038 NIORT Cedex 9,
- les **repas** du midi pour les inscriptions à la journée,
- l'**encadrement**, le **transport** et le **matériel** pour toutes les activités pratiquées.

Le prix est forfaitaire ; aucun remboursement d'éventuelles prestations non consommées n'est possible. L'effectif des mineurs indiqué peut être légèrement modifié.

Nous nous réservons le droit de modifier un accueil pour des raisons de sécurité (climatiques, sociales), d'annuler un accueil qui ne réunirait pas un nombre suffisant de participants. Dans ce cas, par le remboursement intégral des sommes versées, notre service se trouverait libéré de tout engagement.

Régime alimentation spécifique.

Toute préconisation médicale (intolérances, allergies...) devra nous être signalée à l'**inscription** (afin de vérifier sa compatibilité avec notre organisation). Les informations communiquées sur la fiche sanitaire permettent la préparation de l'accueil personnalisé de l'enfant et du suivi durant l'accueil.

Pour les centres de loisirs « à la journée », la **restauration collective** est organisée par notre association laïque agréée par l'Etat. **Il ne sera pas possible de répondre aux demandes particulières philosophiques ou culturelles** (viande halal, régime végétarien ou végétalien, pratique du jeûne alimentaire...) à l'**exception de la substitution de la viande de porc par d'autres aliments protidiqes** (sur demande écrite des parents).

Courriers à faire parvenir à : Association **LYNX ACTION LOISIRS**

Espace Sports et Nature du Fier Chemin des îles 73310 MOTZ

+ d'infos :  04 79 63 13 68

@ lynxactionloisirs@gmail.com

www.lynx-action-loisirs.com

CONDITIONS D'ANNULATION

L'annulation d'une inscription, à nous faire savoir par courrier recommandé, le cachet de la poste faisant foi, entraînera la perception de frais d'annulation par dossier selon le barème suivant :

Plus de 30 jours avant le départ : Retenue des seuls frais administratifs 40 €,

Entre 15 et 30 jours : 50 % du prix total,

Moins de 8 jours : 75 % du prix total,

Non-présentation : Aucun remboursement.

Le non-règlement du solde avant le séjour est assimilé à un désistement.

En cas de force majeure (accident, maladie grave, deuil) toute réclamation sera étudiée.

Dans tous les cas, un minimum de 40 € correspondant à une participation aux frais administratifs sera conservé. L'application de retenues en cas de désistement ou d'accueil écourté permet de compenser le préjudice causé à Lynx Action Loisirs. Soucieuse de respecter son budget, l'association fournit des prestations de qualité en quantité en calculant au plus juste le coût des accueils.

RENGOI

En cas d'interruption de l'accueil (renvoi pour mauvaise conduite, convenances personnelles ou inadaptation à la vie de groupe) le montant total de l'accueil reste acquis à LYNX ACTION LOISIRS. Les frais de transports supplémentaires éventuels sont à la charge de la famille ou du client s'il s'agit d'une collectivité.

PERTE ET VOL

Malgré la vigilance de l'équipe d'animation, il peut arriver qu'un enfant égare un vêtement ou un objet personnel. **Dans ce contexte, l'association ne pourra être tenue responsable et n'assume pas de remboursement des effets perdus** (vêtements, sac à dos, lunettes...). Le trousseau, mis à la disposition à titre indicatif, n'est pas un document qui engage la responsabilité des animateurs. Les parents doivent aussi responsabiliser les enfants au respect et à la gestion de leurs affaires personnelles. **Il est conseillé de prévoir des affaires de moindre valeur, peu délicates et marquées au nom de l'enfant. De plus, les jeux vidéos et téléphones portables ne sont pas admis en centre de loisirs.** L'obligation des assurances en cas de vol exige qu'une infraction soit constatée. Les petits vols pouvant se produire sur les centres ne rentrent pas dans ce cadre.

DROIT A L'IMAGE

L'intégralité des photos de nos supports de communication sont prises au cours de nos séjours et nos centres de loisirs. **En inscrivant votre enfant, vous acceptez que celui-ci soit pris en photo ou filmé dans le cadre du centre de loisirs. Ces clichés pourront servir à l'illustration de nos supports de communication** (affiches, brochures vacances, PLV, site internet...).

FRAIS MEDICAUX

En cas de maladie et d'hospitalisation durant l'accueil, l'association fait l'avance des frais médicaux tels que la visite chez le médecin et l'achat de médicaments.

En fin de journée, les parents sont tenus à rembourser les frais à l'association Lynx Action Loisirs. Les feuilles de maladie seront remises à la famille contre remboursement.

En cas d'accident, tous nos centres de loisirs sont assurés, mais seuls les frais relevant normalement d'une prise en charge de la sécurité sociale ou de la mutuelle et restant à la charge de la famille sont remboursés.

Dans tous les cas, vous serez prévenu par le directeur du séjour dans les plus brefs délais.

